



LA LETTRE N°92

Mars 2024

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Ne les oublions pas



Le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. Un moment qui permet aussi de rappeler leur rôle dans les guerres et conflits contemporains. Ce sont elles qui permirent à l'économie française de ne pas s'écrouler durant la Première Guerre mondiale. Ce sont elles qui permirent aux milliers d'hôpitaux militaires de l'armée de fonctionner. Ce sont elles qui jouèrent un rôle considérable dans la Résistance. Mais, ce sont elles aussi qui subirent la torture et la mort.

Ce 8 mars 2024, alors que le nom d'Olga Bancic a été rappelé dans le cadre de la panthéonisation de Missak Manouchian et de la mise à mort au Mont Valérien des vingt-deux de l'Affiche rouge, il nous a semblé nécessaire de braquer le projecteur sur les Françaises qui furent guillotonnées par les nazis qui, en accord avec le gouvernement de Vichy, les transféraient en Allemagne pour subir leur peine. Hommage doit être rendu à ces femmes qui furent guillotonnées « pour la France ».

Ces femmes méritent d'être connues. Leur souvenir doit s'inscrire dans notre Mémoire. Que ce 8 mars 2024 en soit l'occasion.

Photo : Plaque Olga-Bancic, 114, rue du Château (14e arrondissement de Paris) - (Crédits photographiques : Clément Dorval/Ville de Paris).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

EN BREF

[Bilan des activités du Président Général](#)

[Billet d'humeur du Président Général](#)

Sous les projecteurs



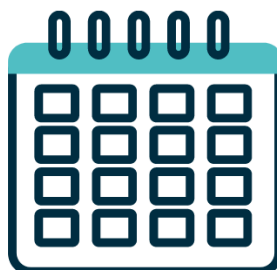
L'association consacre le mois de mars aux résistantes guillotonnées en 1939-1945...

[Lire l'article](#)

L'agenda du mois

Le Souvenir Français en action ! La mobilisation des comités et des délégations en mars...

[Lire l'article](#)



MARS

Trois questions à



Anne Cordier, Présidente de la Société des Familles et des Amis des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance...

[Lire l'article](#)

Il était une fois un monument

Les lieux de mémoire de France Bloch-Sérain...

[Lire l'article](#)



L'œil de l'historien



Marie Cristiani, journaliste et réalisatrice de documentaires consacrés à la Résistance féminine...

[Lire l'article](#)

C'était hier

Découvrez les activités du mois passé en images : les dépôts de drapeaux, la géolocalisation et les cérémonies et gestes mémoriels !

[Lire l'article](#)



Nos partenaires



Tous partenaires pour la mémoire !
Le Souvenir Français entretient un dense réseau : toutes les initiatives mémorielles des associations mémorielles...

[Lire l'article](#)

On aime on soutient

Le Souvenir Français met en avant de nombreux projets mémoriels, livres, films, expositions

[Lire l'article](#)



Sur les traces du Souvenir Français



Chaque mois, un monument du Souvenir Français, son histoire, sa création et son entretien.

[Lire l'article](#)

Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un [don avec ce formulaire](#).



REJOIGNEZ-NOUS !

Formulaire à remplir et à joindre avec votre règlement

L'association Le Souvenir Français reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir :

- votre DON
- votre LEGS ou votre DONATION

Informations au : 01 48 74 53 99
infos@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2024

PROFIL ADHÉRENT	Montant après défiscalisation ▼
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 € 3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 € 6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 € 17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €
Abonnement Revue - si adhérent	10 €
Abonnement Revue - si non adhérent	20 €

En passant par le site Internet national, l'émission du reçu fiscal (dès 10 €) est AUTOMATIQUE
 L'abonnement à la Revue (4 revues et 1 supplément par an) n'ouvre pas droit au reçu fiscal

RENOUVELLEMENT COTISATION ☐ ADHÉSION ☐ DON ☐

Je verse la somme de : € en règlement de (cases à cocher) :

☐ ma cotisation ☐ ma cotisation + abonnement Revue ☐ mon abonnement à la Revue

☐ par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS
 à envoyer au 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris

☐ par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR

☐ en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom

☐ en LIGNE : simple, rapide et sécurisé > <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

Mes coordonnées (impératif)

NOM.....

Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal..... Ville.....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Avec nos remerciements pour votre fidélité et votre soutien.

La délégation départementale SF de votre affiliation ne manquera pas de vous contacter.

Les 20 propositions du Souvenir Français afin de donner toute sa place à la politique mémorielle. [CLIQUER ICI](#)

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)